



## Rectorat

### Inspection Pédagogique Régionale

Claude DIETRICH  
Jean Michel ELOIRE  
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone  
03 20 15 65 18  
Secrétariat :  
03 20 15 65 57 (matin)  
03 20 15 60 55 (ap. midi)

Fax  
03 20 15 65 14

Mél  
Claude.dietrich  
@ac-lille.fr  
Jean-michel.eloire  
@ac-lille.fr

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille

Le 28/06/2011

Les Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
d'Education musicale et de Chant choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'Education Musicale dans les lycées,  
collèges et EREA

S/C de Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissements

### **OBJET :**

***Lettre de rentrée de l'Inspection Pédagogique Régionale  
Réunions pédagogiques de rentrée  
Préparation des Rencontres musicales***

Chers collègues,

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances et tenons à vous souhaiter une excellente année scolaire riche en réussites personnelles et professionnelles.

Nous adressons nos félicitations aux lauréats des concours et sommes heureux d'accueillir les nouveaux **professeurs d'horizons proches** ou lointains.

Pour les nouveaux arrivants dans l'académie et tous les néo-titulaires, l'inscription au PAF (consultable sur [www.ac-lille.fr/paf/](http://www.ac-lille.fr/paf/) ) est encore possible par mél à [ce.dafop@ac-lille.fr](mailto:ce.dafop@ac-lille.fr). Pour ces derniers, une rencontre avec les IA-IPR aura lieu courant septembre.

Grâce à l'enquête menée en mai 2011, nous avons pu constater le dynamisme qui est le vôtre pour enrichir au quotidien la découverte et la pratique artistique de nos jeunes élèves grâce au développement des chorales et ensembles instrumentaux ; de même les Orchestres à l'Ecole fleurissent dans un partenariat qui se met au service de la réussite pour tous.

Les Ateliers artistiques sont eux-aussi l'occasion d'enrichir la pratique et les intervenants professionnels permettent à nos élèves des rencontres d'exception.

Nous constatons aussi que la validation du socle **a permis aux professeurs d'éducation musicale de s'investir** notamment dans les compétences 1, 5, 6 et 7 et nous nous en réjouissons.

De même, nombre d'entre vous se sont fortement impliqués dans des projets trans disciplinaires articulés autour de l'histoire des arts et lors de l'interrogation au DNB.

Depuis trois années le Nouveau programme s'est installé dans vos enseignements. La formation continue mise en place a permis à chacun de repenser **les** pratiques et désormais le sens donné à la formation disciplinaire prend toute sa dimension.

Pour les professeurs de lycée, la réforme réinterroge le positionnement des options. Les enseignements d'exploration doivent devenir un levier pour permettre aux élèves



d'investir les options de première et ainsi de dynamiser les pratiques et les connaissances artistiques dans le second cycle. Les professeurs de collège se doivent de sensibiliser les élèves lors de la phase d'orientation en fin de troisième afin d'expliquer ces nouvelles dispositions dans le cadre de la réforme du lycée.

Comme chaque année se tiendront des réunions de rentrée avec les IA-IPR. Nous vous invitons à l'une des dates suivantes :

➤ **LUNDI 3 octobre 2011, de 14h à 17h**

**Au collège Emile Littré de DOUCHY LES MINES, avenue Anatole France – Tel : 03 27 21 41 10**

➤ **MARDI 4 octobre 2011, de 14h à 17h**

**en présence de Vincent Maestracci, Inspecteur Général**

**Au lycée Gustave Eiffel d'ARMENIERES, 93 rue Jules Lebleu – Tel : 03 20 48 43 43**

➤ **JEUDI 6 octobre 2011, de 14h à 17h**

**Au lycée Sophie Berthelot de CALAIS, 224 boulevard Gambetta – Tel : 03 21 19 77 77**

Ouvertes à tous, ces séances permettent, outre la reconstitution et le développement des regroupements inter établissements dans la perspective de concerts collectifs offerts en fin d'année, de donner des informations sur :

- les orientations apportées par le nouveau programme,
- la place de l'histoire des arts dans notre enseignement et l'interrogation au DNB,
- les thématiques proposées pour l'organisation des rencontres chorales,
- les inscriptions aux stages du PREAC.

Faites le choix d'UNE SEULE date, à votre convenance.

Vous ne recevrez pas d'ordre de mission des services rectoraux et il ne nous est pas possible d'obtenir le remboursement de vos frais de déplacement, mais l'autorisation du chef d'établissement (ci-jointe) vous couvrira, SI VOUS LA CONSERVEZ (il est inutile de nous l'envoyer).

En revanche, nous saurons gré à ceux qui voudraient participer à une rencontre chorale mais ne pourraient être présents à l'une de ces réunions, de bien vouloir nous retourner, dûment rempli et dès réception de ce courrier, le bulletin annexé.

Les futurs coordonnateurs de l'année 2011/2012 ne pourront peut-être pas tous préciser lors de ces réunions la date et le lieu des Rencontres envisagées mais sans doute seront-ils en mesure d'en indiquer le titre, le thème et le type (simple juxtaposition de prestations indépendantes, chœur(s) commun(s) en fin de concert, spectacle unitaire ou rendu tel par un fil conducteur explicite).

Aujourd'hui encore, il nous faut faire connaître et reconnaître l'existence et la valeur de votre travail ; c'est pourquoi nous remercions par avance les collègues qui, avant le 1<sup>er</sup> juin 2012, nous inviteront par écrit à assister au(x) concert(s) de leurs élèves, autant de points d'appui venant illustrer notre rapport annuel à Messieurs les Inspecteurs d'Académie DSDEN et à Madame le Recteur.

Nous nous adressons, ce jour, à tous les enseignants chargés d'Education Musicale, quel que soit le nombre d'heures assurées : nous sommes d'avance reconnaissant aux établissements de bien vouloir en effectuer une éventuelle duplication afin que tous les professeurs concernés soient personnellement informés.

Nous tenons à vous remercier particulièrement pour votre engagement quotidien auprès des élèves. Nous sommes à votre écoute et comptons sur votre présence lors des réunions de rentrée.

Veillez croire, chers collègues, en nos sentiments sincères et cordiaux.

Claude DIETRICH

Jean Michel ELOIRE